

revêtu du costume sous lequel nous l'avons vu pour la première fois au cimetière du Père-Lachaise.

Il fit entrer le visiteur et referma derrière lui.

Les deux hommes demeurèrent ensemble pendant environ une heure.

Au bout de cette heure la porte de l'appartement situé au second étage du corps de logis donnant sur le boulevard et loué par le rentier Marchais tourna sur ses gonds pour laisser sortir un homme enveloppé dans une longue douillette fourrée, et portant un chapeau de soie sur une épaisse chevelure noire à peine mélangée de blanc.

Cet homme était Lartigues, complètement métamorphosé par les soins de Verdier, et ne ressemblant en rien au Belge Jules Thermis de l'hôtel des Pays-Bas.

Il descendit sans se hâter et sortit par la porte du boulevard.

L'omnibus allant à la Madeleine passait ; il y prit place.

Nous ne tarderons guère à le retrouver.

Tandis que s'accomplissaient, rue de Grammont et rue Béranger, les choses que nous venons de raconter, la double enquête dont les débuts ont eu lieu sous nos yeux, au sujet du double crime du Père-Lachaise et de la rue Montorgueil, continuait.

Les deux cadavres avaient été transportés à la Morgue, où ils devaient subir l'examen du médecin délégué par la Préfecture, avant d'être exposés aux yeux du public.

Vers midi les magistrats étaient de retour au Palais de Justice.

Le procureur de la République fit appeler dans son cabinet le juge d'instruction, le chef de la sûreté et le commissaire aux délégations, pour avoir des détails sur l'étrange et dramatique affaire dont tout Paris allait bientôt s'occuper.

Après le récit de M. Paul de Gibray, le chef de la sûreté conclut en ces termes :

— Nous allons mettre en chasse nos plus fins limiers et fouiller Paris, mais j'ai la conviction que nous ne retrouverons l'assassin ou les assassins que lorsque l'identité des deux victimes aura été constatée...

— Peut-être avez-vous raison... répliqua le procureur de la République. Donc ne négligez rien pour constater le plus vite possible cette identité... Paris s'effraye quand il voit de tels crimes rester trop longtemps impunis, car cette impunité résulte, selon lui, de l'impuissance de la police.

Le juge d'instruction, le commissaire aux délégations et le chef de la sûreté sortirent ensemble.

— Vous êtes à jeun comme moi, messieurs... leur dit Paul de Gibray. Permettez-moi de vous offrir à déjeuner au café d'Aguesseau... De là nous irons à la Morgue...

— Où j'ai enjoint à Jodelet et à Martel de nous attendre... dit le chef de la sûreté. J'accepte bien volontiers votre invitation.

Le commissaire aux délégations accepta de même.

E. de Gibray fit donner l'ordre d'amener à la Morgue le cocher Cadet, qui devait se présenter à son cabinet à une heure, puis il se rendit au restaurant avec ses compagnons et commanda des huîtres, des côtelettes aux pommes soufflées, des œufs brouillés aux truffes, du pâté de foie gras et du vin de Chablis-Moutonne.

Pendant le déjeuner, l'entretien roula naturellement sur la question qui préoccupait les trois convives.

D'innombrables hypothèses, contradictoires pour la plupart, furent formulées et discutées successivement.

Le chef de la sûreté croyait à une vengeance.

Le commissaire aux délégations attribuait le double crime à un intérêt de famille.

Le juge d'instruction, très indécis, très perplexe, ne se ralliait franchement à aucune de ces suppositions.

Il lui semblait qu'il fallait chercher une autre voie.

Laquelle ?

Il l'ignorait encore.

Le déjeuner ne dura pas plus d'une heure, puis on quitta la table pour se rendre à la Morgue.

Jodelet et Martel s'y trouvaient déjà.

Le médecin de la préfecture n'était point encore arrivé.

Les magistrats entrèrent chez le gardien chef qui les conduisit à l'ampithéâtre où les deux cadavres étaient étendus, recouverts d'un grand drap.

M. de Gibray et ses compagnons examinèrent attentivement les visages livides des victimes.

— J'ai donné l'ordre de ne point toucher aux cheveux restés dans la main de la morte, dit M. de Gibray.

— On a respecté cet ordre, monsieur... répliqua le garçon d'ampithéâtre en écartant tout à fait le drap et en montrant entre les doigts crispées la petite mèche de cheveux blancs.

— C'est bien... Laissons les où ils sont jusqu'à l'arrivée du médecin.

Le chef de la sûreté demanda au gardien chef :

— Avez-vous fouillé les vêtements ?

— Oui, monsieur, et avec le plus grand soin.

— Vous n'avez rien trouvé ?...

— Pardon, monsieur...

— Ah ! s'écria Paul de Gibray, les yeux luisants d'espoir. Un indice peut être...

— J'en doute beaucoup, monsieur, et la chose me paraît de minime importance...

— Enfin, quelle est cette chose ?

— Un papier découpé, plié en huit, enveloppé dans un morceau de papier blanc... Contenant et contenu étaient dans la poche du lorgnon du gilet de l'homme... Dois-je vous remettre l'objet ?

— Dans un instant. Vous êtes-vous rassuré que le linge ne portait aucune marque ?

— Il n'en porte aucune, monsieur. Le fait est consigné sur mon procès-verbal d'entrée, procès-verbal dont j'aurai l'honneur de vous remettre un double lorsque le médecin délégué y aura inscrit ses observations.

En ce moment, la porte de l'ampithéâtre s'ouvrit et le médecin que l'on attendait entra, suivi de deux élèves qui lui servaient d'aides.

Le nouveau venu salua les magistrats et dit :

— J'ai été avisé qu'il y avait des constatations à faire...

— Sur deux corps, oui docteur... répliqua le juge d'instruction.

— Je suis à vos ordres.

Le médecin revêtit un tablier que lui tendait le garçon d'ampithéâtre, les deux aides en firent autant, et on se rapprocha des cadavres.

— Ah ! ah ! des coups de couteau ! murmura le docteur en se penchant vers les plaies.

— Je crois que ce sont plutôt des coups de poignard... fit observer le commissaire aux délégations.

— Nous allons voir cela... répondit le médecin.

Puis s'adressant au garçon d'ampithéâtre, il ajouta : — Prenez une éponge humide et débarrassez les blessures du sang qui les cache à moitié.

Le subalterne alla chercher un vase rempli d'eau, une éponge, et se mit en devoir d'exécuter l'ordre qu'il venait de recevoir.

Jodelet étudiait en quelque sorte à la loupe le cadavre de la femme, cherchant un signe quelconque de nature à fixer l'attention et à faciliter la découverte de l'identité.

Il ne trouva rien et se mit en devoir de faire subir au corps de l'homme le même examen.

Soudain il tressaillit et se pencha vivement vers le bras droit qui reposait sur le marbre à côté du cadavre.

— M. le juge d'instruction, dit-il au bout d'une seconde, voici une marque dont il sera bon de prendre note.

Et il désignait du bout du doigt un tatouage placé sur l'avant-bras.

Tout le monde regarda.

— En effet, répliqua M. de Gibray, ceci peut contribuer beaucoup à la prompte reconnaissance de cet homme... Une couronne de lauriers au milieu de laquelle se trouve ce chiffre : 1849.

— L'année certainement où l'homme s'est fait tater... dit Jodelet.

— Et, au-dessus, deux sabres en croix... continua le juge d'instruction.

— Preuve que l'homme a été soldat... s'écria l'agent.

Le chef de la sûreté intervint.

— En tout cas, dit-il, ce tatouage nous prouve que l'individu n'appartenait pas à une famille d'un condition élevée...

— Il y a des fils de grande maison engagés volontaires, par conséquent simple soldats... fit le médecin.

— Sans doute, mais ils ne se laissent pas tatouer des sabres sur les bras.

— C'est juste...

Le garçon d'ampithéâtre avait lavé les plaies.

Le docteur, un peu myope, mit son monocle et approcha son œil des blessures de la femme.

— Vous aviez raison... dit-il ensuite. Voici l'ouverture faite par un poignard à lame triangulaire... La main qui frappait n'était pas sûre de son coup... La femme a dû se défendre énergiquement en empêchant l'assassin de frapper juste...

— Vous supposez qu'une lutte s'est engagée ? demanda M. de Gibray.

— C'est évident... L'assassin, n'ayant pas tout d'abord atteint son but, a porté un second coup qui est allé droit au cœur.

XXIII

Tout en disant ce qui précède, le médecin examinait la plaie située au-dessous du sein gauche.

— Rien ne gênait plus le meurtrier cette fois, ajouta-t-il, la victime devait avoir déjà perdu connaissance.

— Veuillez, je vous prie, docteur, examiner la main droite de la morte... dit le juge d'instruction. Elle tient encore dans ses doigts crispés une mèche de cheveux blancs... On nous a signalé l'assassin comme étant blond... Ne vous semble-t-il pas certain que ces cheveux doivent lui appartenir.

— Cela me paraît indiscutable en effet, car ce sont des cheveux courts, arrachés et non coupés.

M. de Gibray prit la mèche blonde et l'enveloppe d'un papier qu'il serra dans son portefeuille.

Le docteur, après avoir jeté un dernier regard sur le corps féminin, passa au cadavre de l'homme et tressaillit en voyant la blessure béante placée sous le sein gauche.

— Ces deux cadavres ont été trouvés dans le même endroit, sans doute ? demanda-t-il au juge d'instruction.

— Non, monsieur, l'un a été trouvé au Père-Lachaise, et l'autre relevé dans une voiture de louage, rue Ernestine, à la Chapelle.

— C'est cependant la même arme qui les a frappés tous deux...

— En avez-vous la certitude ?

— Sinon la certitude, du moins la conviction, et vous allez la partager... Regardez ces blessures... Celles de la femme sont plus anciennes de quelques heures que celles de l'homme et malgré la dépression des chairs, la forme des orifices est identique pour toutes... Si les plaies de l'homme sont plus larges, c'est que l'arme a été enfoncée plus profondément, jusqu'à la garde ; mais la lame du poignard a laissé sa trace angulaire, vous le voyez aussi bien que moi... Et vous êtes convaincu ?

— Je le suis d'autant plus que je l'étais déjà, répondit M. de Gibray, et votre conviction n'a fait que fortifier la mienne... Oui, la même arme, tenue par la même main, a frappé ces deux victimes... Vous est-il possible de nous apprendre à quelles heures les crimes successifs ont été commis ?

Le médecin étudia longuement les corps.

— Le décès de la femme remonte à vingt-quatre heures environ... fit-il ensuite, celui de l'homme à douze ou quatorze heures, tout au plus...

— Donc il n'y a pas d'erreur possible... s'écria M. de Gibray. C'est vers trois heures de l'après-midi que le jeune homme blond, signalé par un des témoins, entra dans le tombeau Kourawieff. C'est lui qui a frappé cette malheureuse ! C'est vers une heure du matin que le second meurtre a été commis, dans la voiture du cocher Cadet, par le même jeune homme...